



## Hameau de Kermaria

### E - Depuis le centre du hameau de Kermaria

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 360° - recadrage sur 120°)



Cette vue témoigne de la visibilité sur le futur parc depuis le centre du hameau sur la D1. Depuis ce point, les éoliennes ne sont que très partiellement visibles en raison de l'accumulation d'obstacles visuels dans ce paysage. À gauche de l'axe, un talus supporte quelques arbres épars, dont l'espacement laisse entrevoir l'arrière-plan. L'éolienne E4, la plus proche est la plus visible. Les deux autres, qui l'entourent, sont soit partiellement soit totalement masquées par la végétation. À droite de l'axe, le hameau s'inscrit en contrebas. Il est cerné par une végétation dense qui crée une ligne d'horizon irrégulière. Depuis ce point, les deux autres éoliennes du projet sont inscrites à l'arrière-plan des bâtiments situés à l'extrémité droite. L'une d'elles est parfaitement identifiable tandis que la seconde se distingue à peine. Ainsi, dans cet angle de vue, seule deux des cinq machines sont réellement identifiables. Compte tenu de leur éloignement, elles ne créent pas d'effet d'encerclement et laissent une place conséquente à la respiration visuelle.



## Hameau de Kermaria





## Hameau de Kermaria

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 360° - recadrage sur 120°)





## Hameau de Kermaria

### F - Depuis la sortie sud de Kermaria sur la D1

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 360° - recadrage sur 120°)



Cette vue panoramique illustre la situation depuis la D1 au sud-est du hameau de Kermaria. Celui-ci prend position entre les deux secteurs d'implantation du futur parc. De ce fait il présente un risque d'encerclement. Néanmoins, comme le montre le visuel, la route qui mène au hameau présente un relief bombé sur la gauche qui permet de diminuer la présence visuelle des machines. Celles-ci, qui émergent sur la ligne de crêtes sont visibles par leur rotor pour deux des trois éoliennes. La dernière étant dissimulée par la végétation qui borde l'axe. En effet, cet axe routier présente une alternance de vues ouvertes et fermées liées à l'implantation de haies arborées et arbustives. Dans le quart droit, les deux dernières éoliennes du projet émergent au-dessus des cimes, sur l'horizon. Inscrites de part et d'autre d'un poteau, elles sont peu prégnantes en raison de la distance. Depuis ce point, les éoliennes du projet sont les seules à figurer dans la vue. Ce faible nombre et leur inscription à l'arrière-plan d'éléments plus prégnants rend le futur projet peu impactant.





## Hameau de Kermaria

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 360° - recadrage sur 120°)





## Hameau de Kermaria

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 360° - recadrage sur 120°)

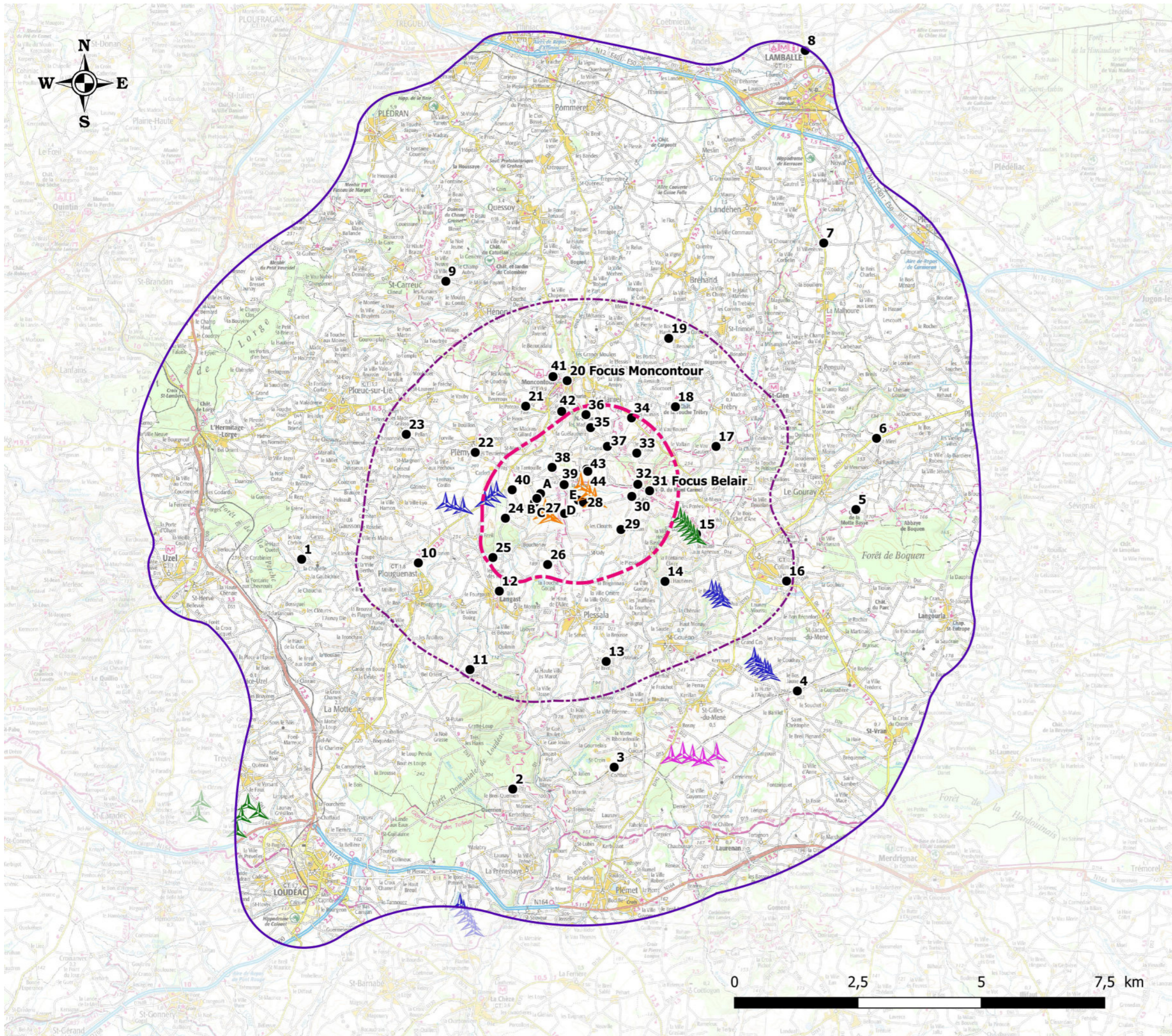








## 2 CHOIX DES POINTS DE VUE






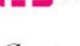



# Localisation des points de vue

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

## Légende

-  Projet des Hauts de Plessala
-  Points de vue
- Aires d'étude**
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
-  Parc construit
-  Parc accordé
-  Parc en instruction



## 2.1 Localisation et thématiques des photomontages

N°	NOM DU POINT DE VUE	THÈME
<b>AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE</b>		
1	Point de vue à l'ouest du hameau La Chapelle	Axes de communication - Intervisibilité
2	Point de vue depuis la D53 à la sortie est de la Forêt Domaniale de Loudéac	Axes de communication - Intervisibilité
3	Point de vue depuis l'entrée/sortie de Coëtbot à l'est	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
4	Point de vue à l'est du Hameau La Hutte à l'Anguille	Axes de communication - Intervisibilité
5	Point de vue sur le château de La Motte Basse et le bourg de Le Gouray	Axes de communication - Monument historique - Intervisibilité
6	Point de vue depuis la D792 au niveau du hameau de Saint Mirel	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Monument historique - Intervisibilité
7	Point de vue depuis la D14 au croisement avec le GRP entre Gouët et Gouessant	Axes de communication - Entrée/sortie bourg - Intervisibilité
8	Covisibilité depuis le nord-est de Lamabille sur le D791	Axes de communication - Monuments historiques - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
9	Point de vue depuis la D25 au niveau du hameau de la Ville Chuplé	Axes de communication - Intervisibilité
<b>AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE</b>		
10	Vue depuis la rue de Moncontour (D768) au niveau de l'entrée/sortie nord de Plouguenast	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
11	Point de vue depuis le hameau de La Barre	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
12	Point de vue depuis la sortie nord de Langast à proximité immédiate de la Chapelle Saint-Jean	Axes de communication - Monument historique - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
13	Panorama depuis l'axe routier au nord du Breil	Axes de communication - Intervisibilité
14	Point de vue au nord du hameau Les Hautières	Axes de communication - Bourg - Intervisibilité
15	Point de vue depuis le GRP Tour de Penthièvre sud	Axes de communication - GR - Intervisibilité
16	Point de vue depuis la Rue André Gilles dans Collinée	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
17	Panorama depuis le GRP entre Gouët et Gouessant au niveau du hameau Le Vau Gautier	Axe de communication - GR - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
18	Point de vue depuis la D25 à proximité du Château de la Touche Trébry	Axe de communication - Monument historique - Intervisibilité
19	Point de vue depuis l'axe routier à l'ouest du hameau Beauvais	Axe de communication - Intervisibilité
20	<b>FOCUS Moncontour</b>	Axe de communication - Site inscrit - Intervisibilité
21	Point de vue depuis le croisement de la D44 et de la D35 au niveau du hameau Le Poteau au Sud-Ouest de Moncontour	Axes de communications - Site inscrit - Intervisibilité
22	Point de vue depuis la sortie sud de Plémy au niveau du cimetière	Axe de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
23	Point de vue depuis le sud du hameau Les Madrais Grasso en direction de la ZIP avec vue sur Plémy (covisibilité)	Axes de communication - Intervisibilité
<b>AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE</b>		
24	Point de vue à l'est depuis la sortie nord du Bois de Colizan	Axe de communication - Intervisibilité
25	Point de vue depuis l'entrée/sortie est du hameau La Hardiais	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
26	Panorama sur l'axe routier à l'entrée/sortie est du hameau des Pas de Noës	Axes de communication - entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
27	Panorama depuis la sortie nord du hameau Le cas des Pommiers	Axes de communications - Entrée/sortie de bourg - GR - Intervisibilité
28	Vue depuis la D1 au niveau l'entrée/sortie Est du hameau Kermaria (situé entre les deux ZIP)	Axes de communications - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
29	Point de vue entre les hameaux La forêt Fauchoux et la Villéon	Axes de communication - Intervisibilité
30	Panorama depuis l'axe routier reliant Notre Dame de Mont Carmel	Axes de communication - Intervisibilité
31	<b>FOCUS Bel-Air</b>	Axes de communication - GR - Site Classé - Intervisibilité
32	Vue depuis le GR au niveau des pylônes de Télécommunication	GR - Site - Intervisibilité
33	Vue depuis l'axe routier au sud du Plessis d'en Haut	Axes de communication - Intervisibilité
34	Vue depuis la D6 au nord-ouest du hameau Les Aunais	Axes de communication
35	Point de vue depuis l'intersection à l'ouest du hameau Les Madières à proximité de N-D du haut	Axes de communication - Intervisibilité
36	Point de vue depuis Notre-Dame du Haut	Axes de communication - Site inscrit - Intervisibilité
37	Point de vue depuis l'entrée/sortie sud du hameau La Roche	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
38	Panorama depuis la D1	Axes de communication - Intervisibilité
39	Point de vue depuis le sud du hameau de Notre Dame de la Croix	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
40	Point de vue depuis la sortie sud du hameau Lande du Val	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
41	Point de vue depuis la route communale au nord-ouest de Moncontour	Axes de communication
42	Point de vue depuis la butte du Tertre au sud de Moncontour	Point haut - Intervisibilité
43	Point de vue depuis la route communale au nord du hameau de la Maison Neuve	Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité
44	Point de vue depuis l'entrée est du hameau de la Maison Neuve	Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité

## 2.2 Choix des photomontages

Selon les différents enjeux paysagers identifiés, un ensemble de points de vues représentatifs de ces enjeux ont été retenus pour étudier l'impact paysager du projet. Pour évaluer de manière fine l'impact paysager du projet éolien des Hauts de Plessala, des photomontages ont été réalisés à partir de points de vues choisis par le paysagiste d'ATER Environnement. Ils sont au nombre de 40 (+ 4 ajoutés suite aux compléments). Dans le cadre de deux focus, 12 photomontages supplémentaires complètent cette liste.

Ces points de vues permettent de mesurer l'impact du projet sur les différents enjeux paysagers mis en évidence au cours de l'analyse de l'état initial. Les photomontages sont représentatifs des enjeux paysagers du territoire étudié par rapport au projet éolien.

D'une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s'est effectué selon les points suivants :

- Perception depuis les zones d'habitat de proximité ;
- Perception depuis le patrimoine historique de proximité ;
- Perception du parc depuis les axes de communication majeurs (points de vue les plus pertinents pour un observateur en déplacement le long des axes les plus empruntés aux abords du projet) ;
- Perception depuis les points de vue sensibles ou emblématiques ;
- Points de vue présentant une co-visibilité potentielle avec d'autres parcs.

Cette partie vise à analyser les impacts paysagers du projet sur les différents périmètres définis.

Sont examinées :

- Les visions lointaines (aire d'étude éloignée) : les éoliennes sont en partie masquées par le relief et la végétation ; sont étudiés principalement les impacts à partir des axes de communication principaux, lieux remarquables, monuments historiques, sites commémoratifs et l'habitat ;
- Les visions plus proches (aire d'étude rapprochée) : secteur où les perspectives visuelles s'élargissent et où les masques boisés et topographique se font plus rare. Sont étudiés les impacts par rapport aux principales routes, sentiers de randonnée, monuments historiques, site commémoratifs et habitats ;
- Les visions rapprochées (aire d'étude immédiate) : La perception du projet dans le paysage, vis-à-vis des villages et des voies et chemins d'exploitation et sites commémoratifs qui le jouxtent.

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage. Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette simulation permet d'évaluer plus précisément certains enjeux que l'analyse de l'état initial n'a pas pu mettre en évidence. Le photomontage offre une appréciation directe du projet, sensible, permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilités, co-visibilités, rapports d'échelle, lisibilité, effets de masse homogènes ou hétérogènes etc.

Les photomontages sont présentés ci-après par aires d'études tout comme dans l'état initial.

Pour chaque photomontage est notifié :

- La localisation du point de vue
- Le dimensionnement du projet
- Les références photographiques
- La photographie avec le projet légendé
- Le commentaire expliquant l'état initial, la perception du projet et le niveau d'impacts

À la fin de chaque aire d'étude, une synthèse présente les impacts et les effets cumulés pour chaque thème étudié, en reprenant les tableaux de synthèse de l'état initial.

Les photomontages ont été réalisés par NEOEN.

## 2.3 Localisation et thématiques des photomontages

40 points de vue ont été traités dans la campagne initiale.

Précisions sur la répartition de ces points de vue :

- 17 points de vue sont pris dans le périmètre d'étude immédiat, là où l'influence visuelle du projet est la plus importante ;
- 14 points de vue sont pris dans l'aire d'étude rapprochée ;
- 9 points de vue sont pris dans l'aire d'étude éloignée, compte tenu de la surface et de la diversité des paysages.

Les points de vue prennent également en compte le patrimoine protégé dans le périmètre immédiat et rapproché.

Les points de vue ont tous été choisis pour leur dimension «signifiante» : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie et les lieux de fréquentation. Ils sont choisis à la fois pour leur représentativité, mais également pour illustrer des points particuliers, isolés, mais dont la sensibilité nécessitait de représenter les impacts.

La présence des sites classés de Moncontour (dans l'aire d'étude rapprochée) et de Bel-Air (dans l'étude immédiate) ont conduit à la réalisation de deux focus intégrés au carnet de photomontages. Ces 12 photomontages supplémentaires ont pour objectif de démontrer l'impact du projet depuis ces deux sites. Ils seront présentés dans l'ordre logique de la numérotation, au sein des aires dans lesquels ils sont positionnés. Une analyse cartographique et une analyse spécifique des impacts y seront également présentées.

## 2.4 Méthodologie des photomontages

### Repérage

Au préalable des visites de terrain, un travail d'analyse cartographique est réalisé et permet de sélectionner les points de vue offrant le maximum de visibilité sur le futur site du projet, en cohérence avec la fréquentation des lieux.

### Prises de vue

Les prises de vue consistent en plusieurs photographies qui serviront à créer une vue panoramique par assemblage. La zone de recouvrement entre chaque photographie est d'environ 1/3 de leur largeur. L'appareil utilisé est un reflex numérique, placé à hauteur d'homme, qui permet de travailler avec un objectif à focale fixe d'une longueur équivalente à la vision humaine (50mm). Cette valeur est calculée avec la diagonale du support de la prise de vue (qui était auparavant une pellicule photosensible et qui est aujourd'hui un capteur numérique). Pour un appareil argentique, le capteur avait une dimension de 24x36mm et une diagonale légèrement supérieure à 43mm ; le standard pour la focale normale était un objectif de 50mm. C'est donc cette valeur qui était retenue pour la construction optique dite « à focale normale » et proche de la vision de l'œil humain.

L'utilisation d'un capteur numérique implique que la diagonale du capteur se situe autour de 30mm (variable selon les marques d'appareils qui utilisent des capteurs différents). La focale normale pour ces boîtiers sera en général entre 28 et 35mm. Le rapport entre diagonale des anciens appareils photo et diagonale des appareils reflex numériques est donc variable : 1.6 dans le cas de Canon, 1.5 dans le cas de Nikon, pour les deux marques les plus courantes. L'appareil utilisé pour les photomontages de ce dossier est un **Nikon D5300 avec un objectif AF-S Nikon à focale fixe 35mm F 1-1.8**. Grâce au facteur de conversion de 1.5, on obtient en résultat une focale normale très proche de 50mm (52mm).

### Réalisation des photomontages

Suite à ces prises de vue, un cartographe va pouvoir réaliser les simulations paysagères reflétant l'insertion du projet éolien dans le paysage à l'aide du logiciel **WindPro 3.3**. Ce logiciel permet de créer des photomontages réalistes en intégrant la topographie du site à l'aide d'un modèle numérique de terrain (BD Alti de l'IGN, ou SRTM conçu par la NASA à partir d'observations satellite). Ici nous avons utilisé **le SRTM de la NASA (30m de Résolution)**. Le cartographe assemble la série de photos de manière à obtenir un panorama représentant un angle de 80° (l'angle d'observation de l'œil humain est de 60°, celui de perception de 120°), tout en conservant la focale originale. Le choix d'un angle de 80° permet une représentation réaliste du champ visuel perçu tout en évitant des déformations trop importantes liées à l'assemblage de plusieurs photographies.

Les éoliennes du projet sont simulées sur la base d'éolienne de type V126, d'une hauteur totale de 150m en bout de pale (mât de 87m et diamètre du rotor de 126m), en surimposant un « croquis » à la prise de vue assemblée. Ce croquis permet de distinguer les éoliennes masquées par des éléments du paysage : végétation, relief, bâti,... Dans ce dossier, plusieurs croquis ont été retravaillés afin de rendre visibles ces éoliennes masquées et sont présentés lorsque la majorité du projet n'est pas visibles. Le rendu final est une représentation des éoliennes (mât, nacelle et rotor) dans la prise de vue.

### Rendu des photomontages

Le rendu des simulations varie en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage :

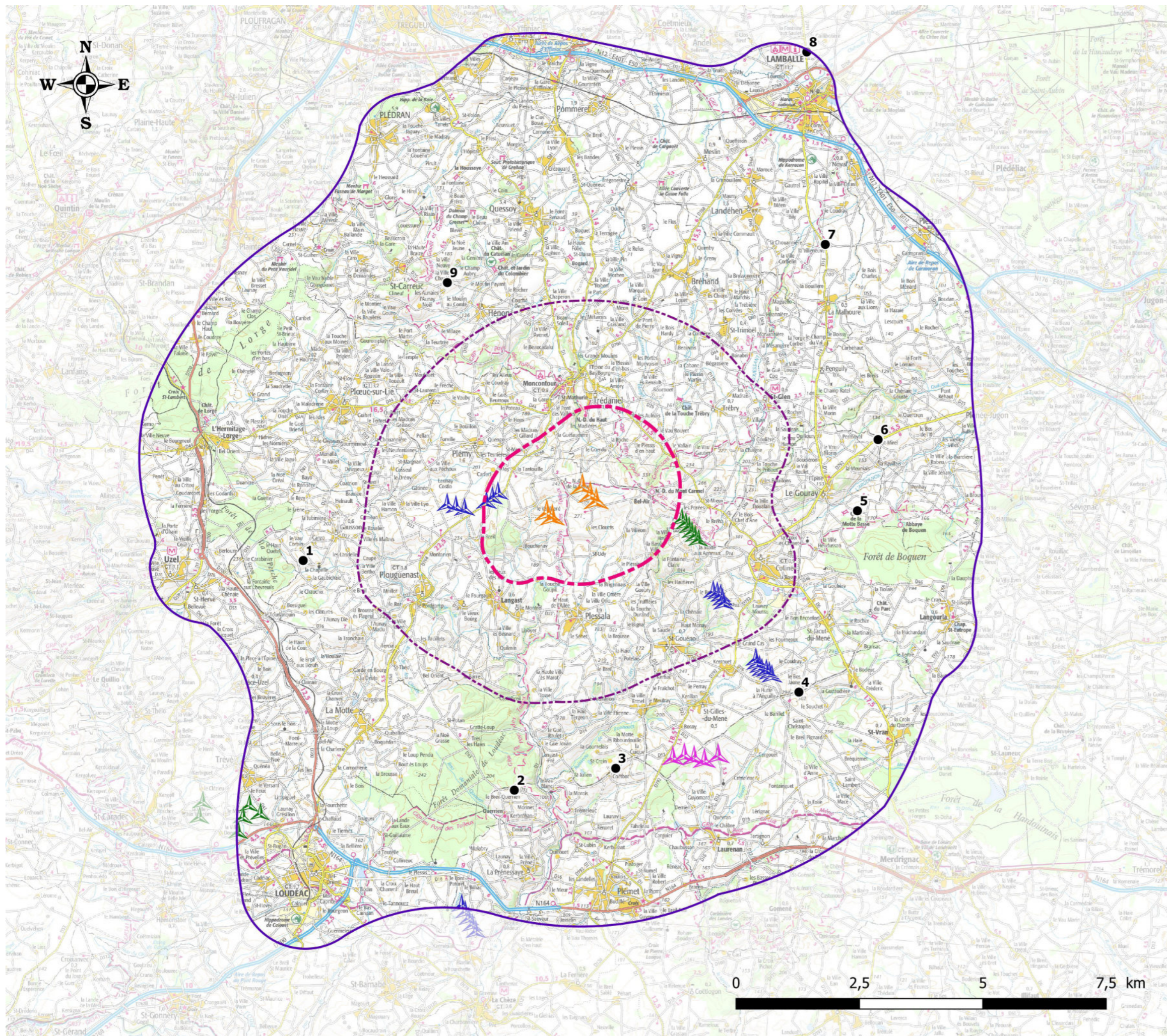
- Les éoliennes projetées sont systématiquement représentées avec les pales vues de face, alors que les éoliennes en exploitation peuvent avoir diverses positions au moment de la prise de vue.
- Les éoliennes projetées sont représentées en blanc pour mieux les distinguer, sans tenir compte de la couleur réelle, alors que les éoliennes présentes n'ont pas été retouchées : elles jouent ainsi un rôle de témoin par leurs dimensions et leur couleur.

### Distance d'observation des photomontages

Afin de conserver une perspective réaliste et correspondant à la vision humaine, il est important d'observer les photomontages à une distance qui dépend de la dimension du photomontage imprimé. Cette distance d'observation dépend également des caractéristiques de l'appareil photographique utilisé (dimension du capteur et focale).

**Pour les photomontages présentés dans ce recueil, le format d'impression choisi implique que les photomontages doivent être regardés à une distance d'environ 45 cm afin de retranscrire au mieux la perspective.**

Les photomontages présentés dans les autres pièces du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter sont dans un format inférieur (largeur d'une page A3) ; leur distance optimale d'observation est d'environ 25 cm.




## Points de vue de l'aire d'étude éloignée


**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2020


Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites


### Légende


 Projet des Hauts de Plessala

 Points de vue

### Aires d'étude

 Aire d'étude éloignée


 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude immédiate

### Contexte éolien

 Parc construit

 Parc accordé

 Parc en instruction



# 3 ANALYSE DES IMPACTS : AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

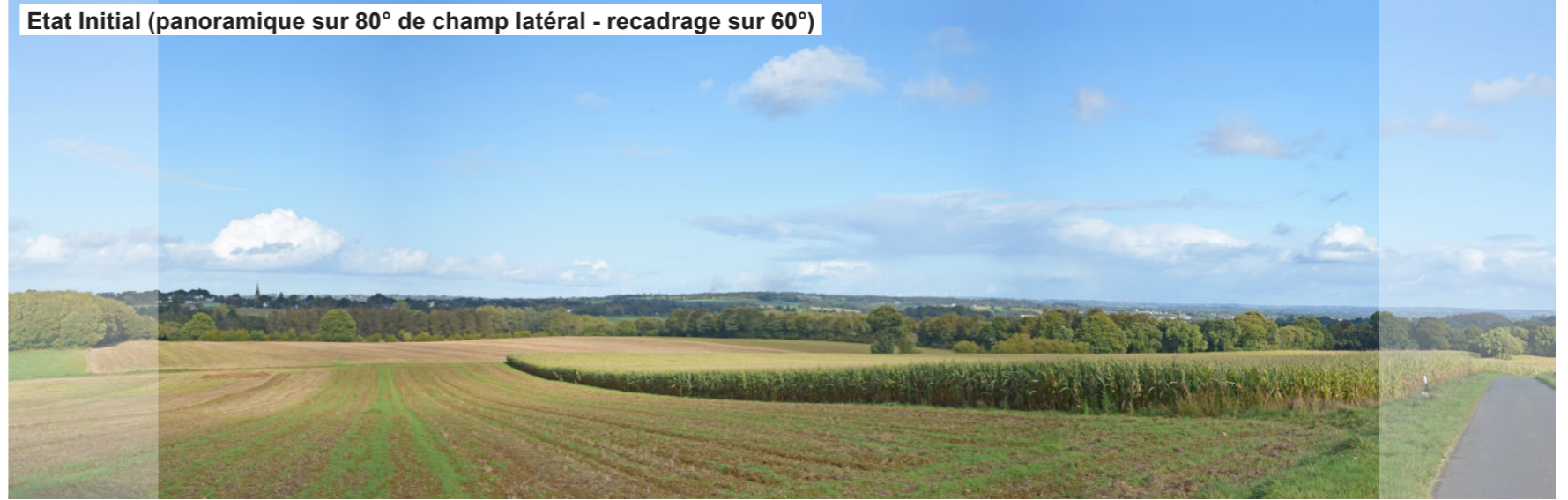


# Vue 01 : Depuis l'ouest du hameau La Chapelle

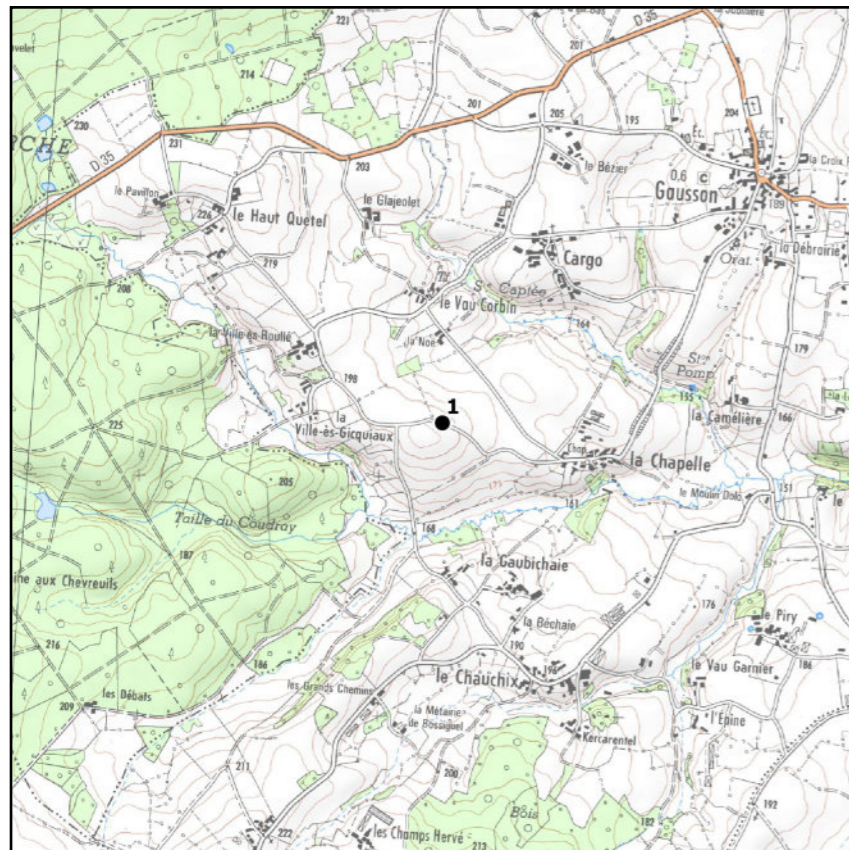
## Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : 272341 | 6814425  
Date et heure de la prise de vue : 14/10/2019 10:42  
Focale : 52 mm  
Éolienne la plus proche : 10071 mètres

## Photomontages



## Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°) - Etat Final

Parc des Hauts de Plessala

*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

La route communale menant au hameau de La Chapelle dévoile un paysage ouvert qui permet d'apprécier dans un même angle le caractère agricole et végétal du Massif du Mené, l'urbanisation de la ville de Plémy et son clocher pointant vers le ciel, et l'ensemble des parcs éoliens des aires d'études rapprochée et immédiate. Cet ensemble complexe prend forme à travers trois plans apparents. D'abord, des champs cultivés occupent la vue, tandis qu'en fond de parcelle les masses boisées se forment plus ou moins denses tout en occultant l'arrière-plan. A gauche, la ville de Plémy émerge entre les bosquets, tandis qu'au centre et à droite les ondulations du relief sont agrémentées de cultures et de végétation. Sur la droite, plusieurs zones urbaines sont visibles. Elles correspondent à l'enchaînement des communes de Plouguenast, de Langast et de Plessala. La ligne d'horizon, délimitée par la ligne de crête au départ du Mont Carmel, rend visible tous les parcs éoliens qui y prennent place. De droite à gauche, une éolienne du parc en instruction de Mené-Laurenan, le parc des Landes du Mené ensuite, puis celui du Placis Vert, et enfin celui de Trébry et ses six éoliennes. Plus à gauche, le parc éolien de Plémy est identifiable, implanté en deux rangées de trois éoliennes.

Au centre de la vue, le futur parc éolien des Hauts de Plessala prend place entre ces différents parcs. Très fortement masquées par le relief sur lequel s'implante le parc éolien de Plémy devant le projet, les cinq éoliennes sont identifiables par leurs bouts de pales, et seulement une fois par la vue d'une nacelle. Dans ce paysage déjà marqué par la présence de l'éolien, le futur projet s'insère sans modifier l'état existant.

**L'IMPACT PAYSAGER EST TRÈS FAIBLE.**



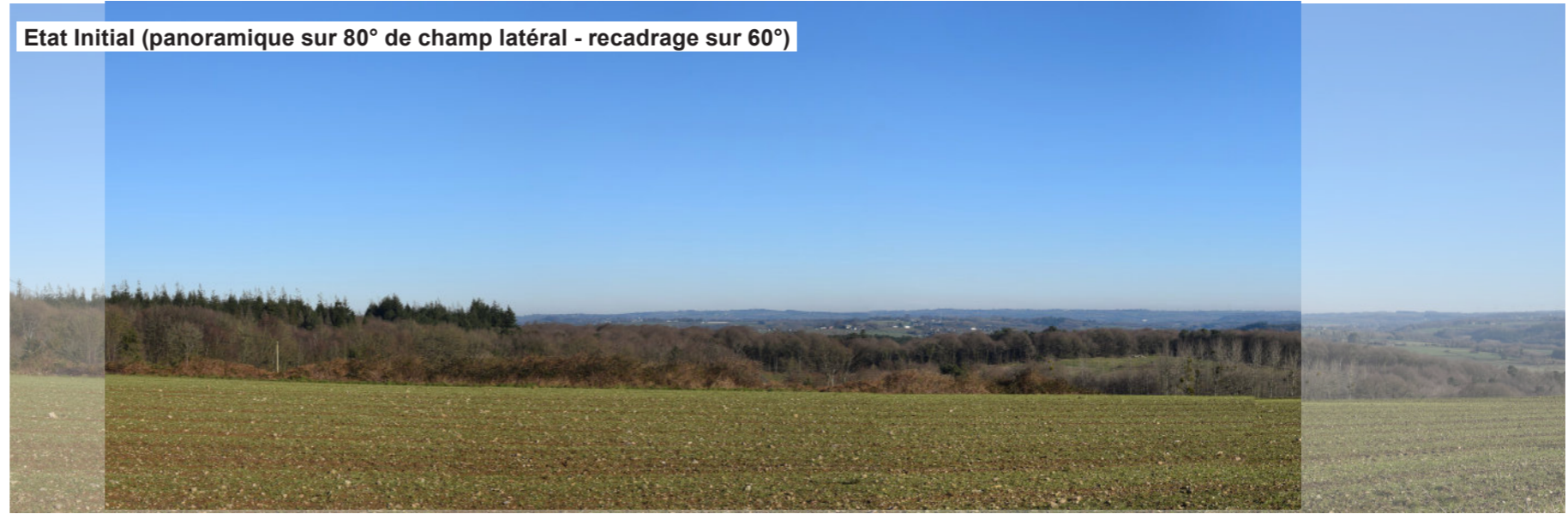
## Vue 02 : Point de vue depuis la D53 à la sortie est de la Forêt Domaniale de Loudéac

### Informations sur la vue :

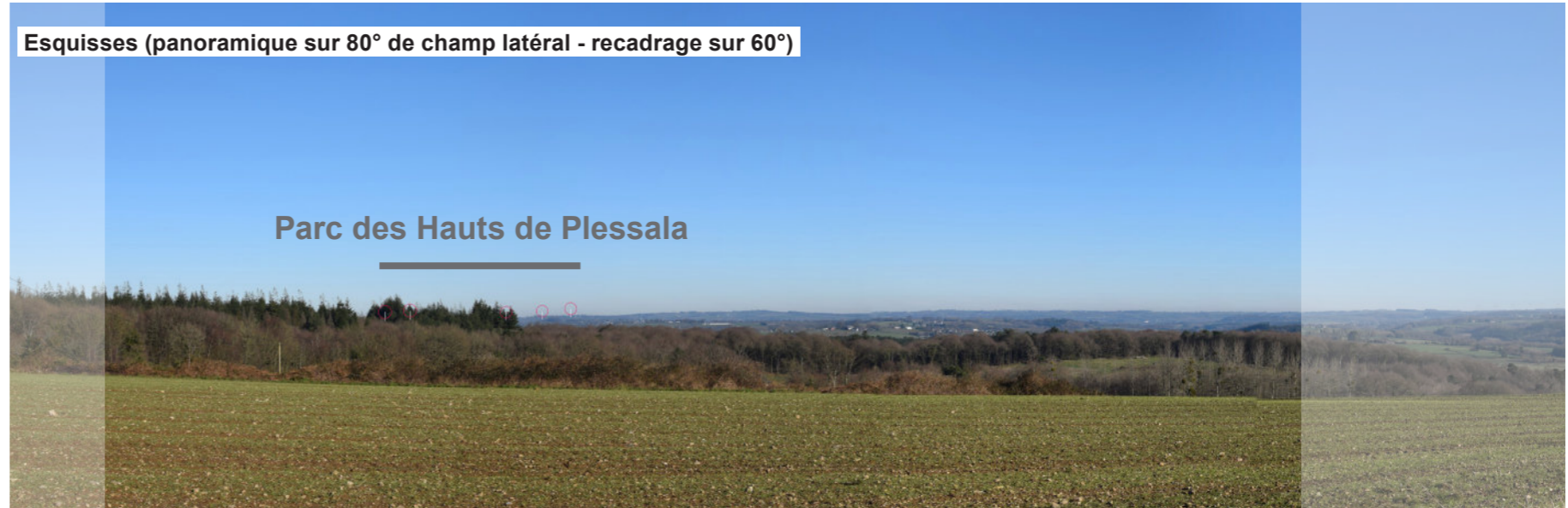
Coordonnées Lambert 93 : 280918 / 6805109  
Date et heure de la prise de vue : 23/01/2020 16:19  
Focale : 52 mm  
Éolienne la plus proche : 11233 mètres

### Photomontages

Etat Initial (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



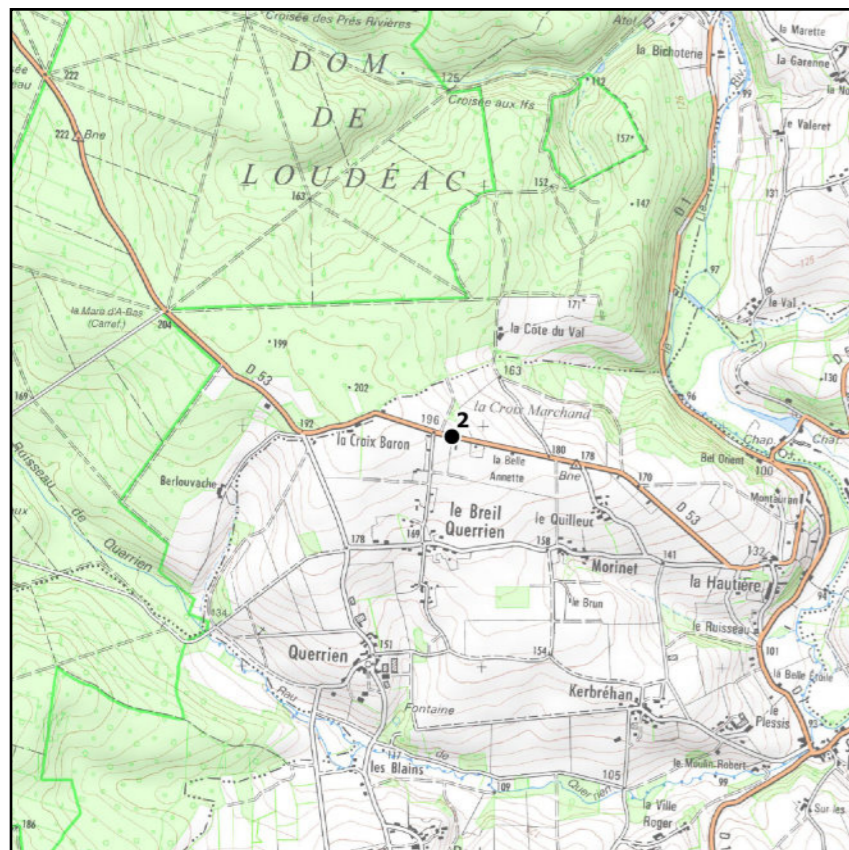
Esquisses (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



Etat Final (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°) - Etat Final

### Parc des Hauts de Plessala

*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*



### Commentaire paysager

La départementale D53 traverse l'imposante forêt domaniale de Loudéac en partant du sud de Plouguenast en direction de la vallée du Lié. Dans la courte distance qui sépare l'épaisse forêt à la rivière, la route emprunte un point haut qui offre une vaste perspective. Le paysage se décompose ici en trois plans distincts. Devant, un champ cultivé s'étend sur l'ensemble du panorama. Immédiatement après, plusieurs strates arborées et arbustives se confondent, masquant une partie du troisième plan. A gauche, la fin de la forêt de Loudéac est identifiable par les cimes d'arbres de conifères qui dépassent devant l'horizon, formant une ligne sombre. A droite, la végétation moins élevée du second plan dévoile un arrière-plan composé de hameaux, de collines et de structures végétales denses. Sur la ligne de crête qui ferme ce paysage, les trois parcs éoliens construits de Trébry, du Placis Vert et des Landes du Mené se succèdent à intervalle réguliers. Les 10 km qui séparent ce point du parc le plus près (Les Landes du Mené à droite), participent à la réduction de la perception visuelle de ces parcs. A cette distance, les éoliennes sont visibles dans leur totalité. L'absence d'obstacles sur la crête renforce cette visibilité, tandis que la distance permet une intégration de ces parcs.

Le futur projet s'insère dans ce panorama au niveau de la fin de la forêt de Loudéac, à gauche de la vue. Seule la ligne de trois éoliennes est rendue visible, les autres éoliennes étant cachées par la masse boisée. Deux des trois éoliennes apparaissent distinctement, avec seulement une partie des mâts coupés. Avec la distance, elles émergent à une hauteur équivalente à celle des cimes d'arbres. De ce fait, elles s'intègrent au paysage sans le modifier fondamentalement.

**L'IMPACT PAYSAGER EST FAIBLE.**



## Vue 03 : Point de vue depuis l'entrée/sortie de Coëtbot à l'est

### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : 285012 / 6805993  
Date et heure de la prise de vue : 23/01/2020 16:08  
Focale : 52 mm  
Éolienne la plus proche : 10556 mètres

### Photomontages

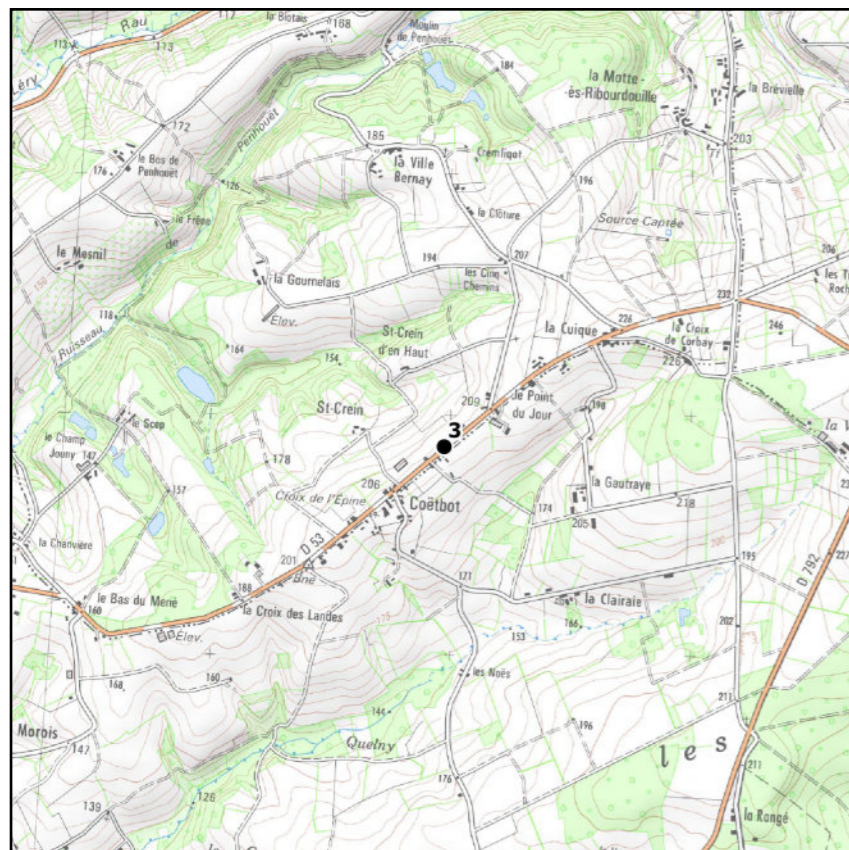
Etat Initial (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



Esquisses (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

Etat Final (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



### Commentaire paysager

La départementale D53 prend forme à partir du croisement avec la D792 et se prolonge au-delà de la vallée du Lié en croisant la D1. Sur sa trajectoire en point haut, elle traverse un grand nombre de très petits bourgs éparpillés le long de l'axe routier. A l'est du plus important d'entre eux, le hameau de Coëtbot, le panorama offre une vue ouverte et lointaine en direction du futur projet. Le relief, plus élevé à droite, baisse doucement vers la gauche en direction de la vallée. Le paysage se compose d'un ensemble de bourgs et hameaux dissimulés dans d'épaisses masses boisées, sur un relief de faible amplitude. Cette organisation est la même à partir du second plan jusqu'à la ligne d'horizon, tandis que le premier plan présente sur une courte distance une prairie enherbée sans obstacles. En dehors d'un poteau électrique à l'extrémité gauche, aucune verticalité ne perturbe ce paysage linéaire.

Le futur projet s'implante dans la moitié droite et forme deux groupes distincts de deux et trois éoliennes. Les pieds de mâts, dissimulés par le relief et la végétation réduisent la visibilité sur les éoliennes, bien que rotors et pales soient facilement distinguables. Leur présence crée une rupture sur la ligne d'horizon en apportant un rythme nouveau. Cependant, en raison de la distance, leur prégnance n'est pas suffisante pour modifier réellement le paysage initial.

**L'IMPACT PAYSAGER EST FAIBLE.**

Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur





---

## Parc des Hauts de Plessala

---

*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*



# Vue 04 : Point de vue à l'est du Hameau La Hutte à l'Anguille

## Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : 292456 / 6809100  
Date et heure de la prise de vue : 23/01/2020 15:58  
Focale : 52 mm  
Éolienne la plus proche : 11326 mètres

## Photomontages

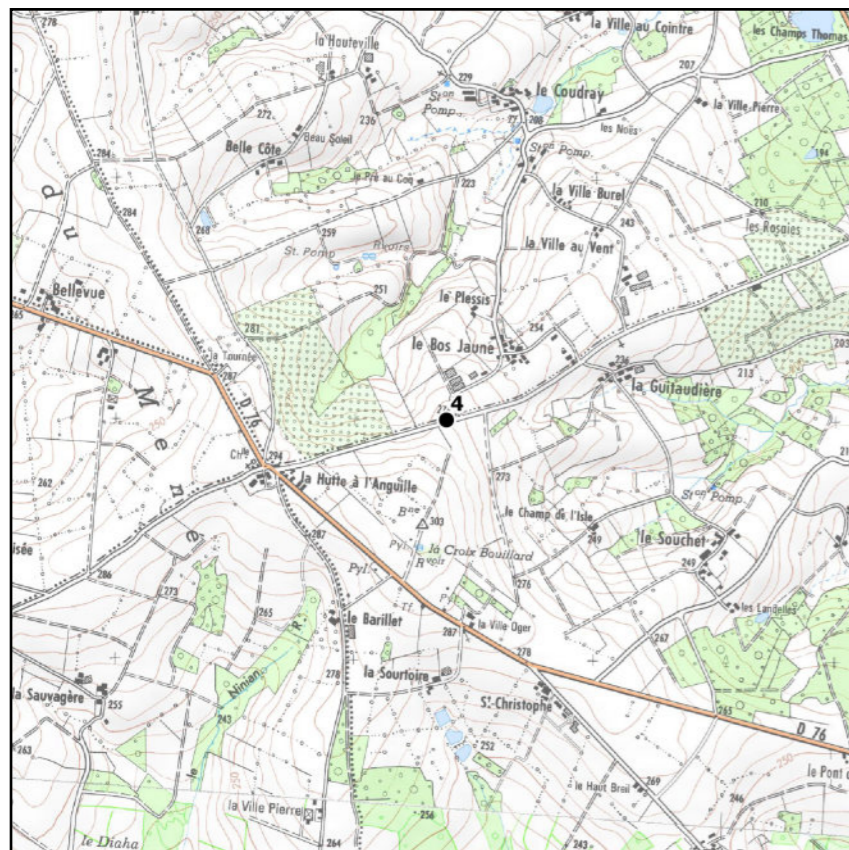
Etat Initial (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



Esquisses (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)

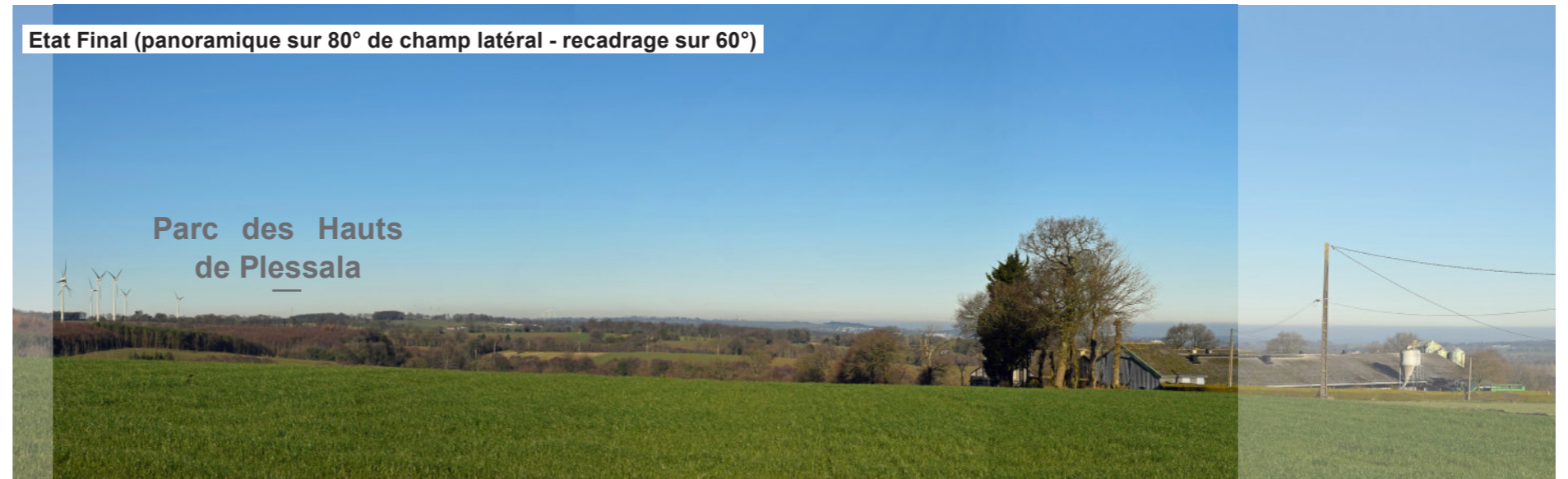


## Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

Etat Final (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°)



Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°) - Etat Final

## Parc des Hauts de Plessala



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*



### Commentaire paysager

A l'est de la Hutte à l'Anguille qui termine la ligne de crête menant au Mont Carmel, le panorama est ouvert et la vue porte au loin. A gauche, le relief élevé présente en enchainement l'ensemble des parcs éoliens situés sur la ligne de crête. Le parc éolien des Landes du Mené d'abord, émerge au premier plan. La faible distance permet de distinguer les sept éoliennes du projet, dont seuls les pieds sont légèrement masqués par le relief. Plus loin, le parc éolien du Placis Vert et ses cinq éoliennes apparaît dans un espace un peu moins boisé. Trois d'entre elles sont particulièrement visibles tandis que les deux autres apparaissent plus fortement masquées par la végétation en amont. Enfin, le parc éolien de Trébry, composé de six éoliennes, dépasse depuis les cimes. Bien que plus distant, sa position proche du point culminant lui confère une forte visibilité. Plus à droite, les antennes et relais marquent l'emplacement du Mont Carmel et la fin de la crête. Depuis ce point le relief s'abaisse progressivement, laissant apparaître en fond une nouvelle ligne d'horizon. A droite, derrière le premier plan marqué par un champ prenant toute l'emprise de la vue, plusieurs hangars agricoles témoignent de l'activité exercée aux environs.

Depuis ce point, le futur projet se situe derrière la crête, en contrebas, c'est pourquoi il n'apparaît pas dans cette perspective.

**L'IMPACT PAYSAGER EST NUL.**



# Vue 05 : Point de vue sur le château de La Motte Basse et le bourg de Le Gouray

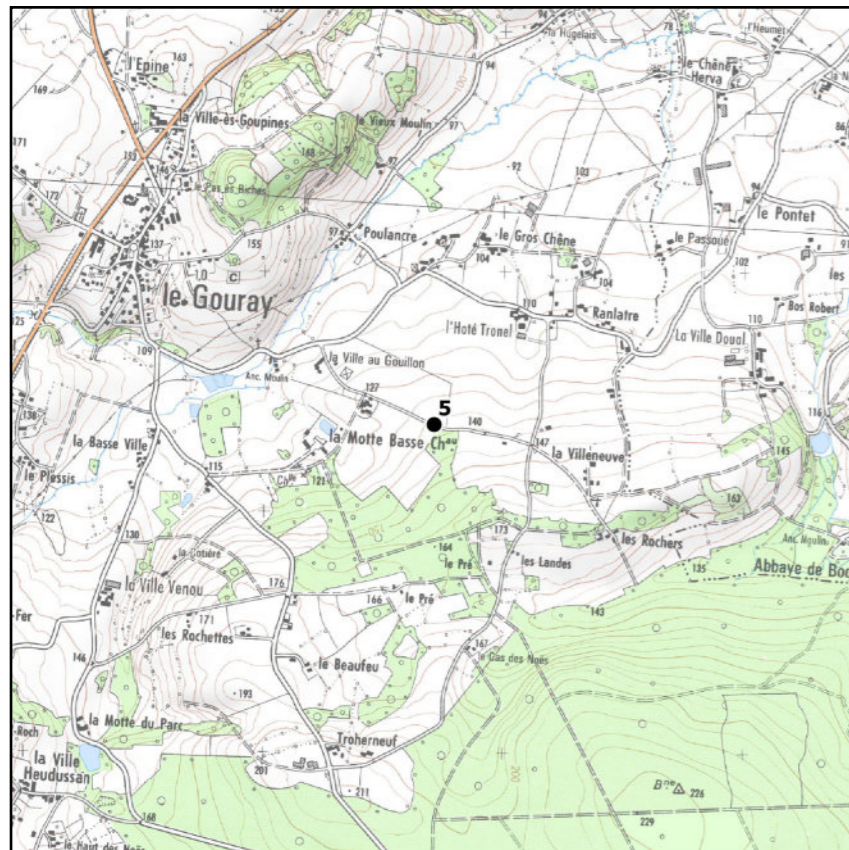
## Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : 294818 / 6816425  
Date et heure de la prise de vue : 23/01/2020 17:08  
Focale : 52 mm  
Éolienne la plus proche : 10584 mètres

## Photomontages



## Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000



Vue réaliste avec photomontage (panoramique sur 80° de champ latéral - recadrage sur 60°) - Etat Final

## Parc des Hauts de Plessala

---



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*